

RÈGLEMENT

Article 1 – Organisation

L'ASBL BELGIAN VW CLUB, sis au 151, Avenue Brugmann, 1190 Bruxelles, est l'organisateur du "VW Fun Cup Trophy Total". Chaque voiture participant à la European VW Fun Cup 2014 a la possibilité de participer à ce système de prime, à condition qu'elle y soit inscrite.

Article 2 – Application

Ce règlement s'applique pour tous ceux qui participent au 'VW Fun Cup Trophy Total'. La participation au Trophy implique l'acceptation de tous les points de ce règlement et de toute décision prise par l'organisateur et les membres du jury. Le Belgian VW Club se réserve le droit de modifier ce règlement. Dans ce cas, tous les participants seront avertis des modifications apportées via le site web du Belgian VW Club.

Article 3 – Conditions d'inscription

Le Trophy est ouvert à toute VW Fun Cup participante, pour autant que celle-ci réponde aux différentes conditions d'inscription suivantes:

3.1 Pour être repris dans le classement, le responsable de la voiture participante doit officiellement s'inscrire auprès du secrétariat du Belgian VW Club par le biais du formulaire prévu à cet effet.

3.2 En plus des autocollants imposés par Kronos Events, la VW Fun Cup inscrite doit porter 2 autocollants TOTAL (un sur chaque flanc du véhicule) ainsi qu'un autocollant "www.belgianvwclub.be" (à l'avant, sur le nez du véhicule).

3.3 Chaque pilote s'engage bien entendu à être Membre-Pilote du Belgian VW Club.

3.4 Chaque pilote doit arborer un écusson Total ainsi qu'un écusson Belgian VW Club sur sa combinaison, et ce de manière visible. S'il était constaté que ces deux écussons ne figuraient pas sur les combinaisons, la voiture concernée serait automatiquement exclue.

3.5 La voiture inscrite ne peut être sponsorisée par un pétrolier concurrent.

Lorsque le formulaire sera dûment rempli et envoyé, vous entrerez automatiquement dans un classement qui se clôturera le 9 novembre 2014. Après l'inscription, plus aucune démarche n'est à entreprendre, sauf en cas de changement(s) au sein du team ou qu'un nouveau pilote prend la responsabilité de la voiture en question.

Article 4 – Comptabilisation des points

Un classement sera établi après chaque course. Un classement final sera quant à lui établi à la fin de la saison.

Comment récolter des points?

Vous gagnez des points pour votre résultat dans votre catégorie respective, c'est-à-dire "Evo1", "Evo2", "Evo3", "Evo1Bi", "Evo2Bi" ou "Evo3Bi". Ces points sont attribués en tenant compte du résultat officiel et non uniquement sur base des voitures qui sont inscrites au « VW Fun Cup Trophy Total ». Dans le cas où moins de 3 voitures étaient inscrites dans une catégorie, AUCUN point ne sera attribué pour le résultat dans la classe, mais uniquement pour le chrono le plus rapide en qualifications et en course.

Répartition des points:

Participation à la course	1 point
Meilleur temps en qualifications	3 points
Meilleur tour en course	2 points
Victoire de catégorie	5 points
Deuxième place de catégorie	3 points
Troisième place de catégorie	2 points

Dans le cadre des 25 Heures VW Fun Cup et des 12 Heures de Mettet, les points attribués seront doublés. Dans le cas où une course comprend deux manches (Trophée de Bourgogne et Benelux Open Races), nous comptabiliserons les points pour chaque manche. Suite aux problèmes de bruit qui se sont produits à l'occasion de la Belgian Open Race à Zolder, ce règlement n'entrera en vigueur que dès le deuxième meeting, à Dijon.

Dans le cas d'un ex-aequo, le nombre total de victoires dans la classe (en prenant compte de toutes les manches), ou de secondes ou troisièmes places dans la classe, seront prises en compte.

Article 5 – Les primes

Au début du mois de décembre, après la clôture de la saison, un classement final sera établi sur base des différentes informations transmises par vos soins. Au total, 17.500€ seront partagés entre les Membres-Pilotes participants comme suit :

1. 5.000€	6. 500€	11. 25 litres huile Total
2. 4.000€	7. 500€	12. 25 litres huile Total
3. 3.000€	8. 500€	13. 25 litres huile Total
4. 2.000€	9. 500€	14. 25 litres huile Total
5. 1.000€	10. 500€	15. 25 litres huile Total

Article 6 – Annulation

L'organisateur se réserve le droit de modifier une partie du Trophy, de le postposer, de l'écourter ou de l'annuler s'il estime que certaines conditions l'exigent. L'organisateur ne peut en aucun cas être considéré comme responsable d'une telle décision. Il ne peut pas non plus être tenu pour responsable d'éventuelles erreurs d'impression ou d'erreurs matérielles.

Article 7 – Différends

En s'inscrivant au Trophy, chaque Membre Pilote accepte tous les points de ce règlement et toute décision prise par l'organisateur. Le jury traitera en toute objectivité. Aucun recours ni appel contre la décision du jury ne sera possible. Il n'y aura pas non plus de discussion possible après la proclamation des résultats. S'il apparaît qu'un participant n'a pas respecté ce présent règlement, l'organisateur se réserve le droit de réclamer le remboursement des primes qui auraient déjà été versées.

Article 8 – Données personnelles et vie privée

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, les données personnelles sur les participants collectées par l'organisateur peuvent être communiquées à des tiers. Les participants ont un libre accès à ces données et peuvent les faire modifier à la demande.